

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **15 FEV. 2019**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 5 février 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-03

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

PROPRIETE COMMUNALE
73 RUE JEAN MOULIN -
CESSION

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à Mme ROUCHON à partir du N° 2019-06), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TAKI à partir du N° 2019-11), Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. PETIT jusqu'à élection secrétaire de séance incluse), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CRESPIY jusqu'au N° 2019-05 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. DIALLO), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK jusqu'au N° 2019-05 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL jusqu'au N° 2019-07 inclus), M. CHAISNÉ (par proc. à Mme MAINAND), Mme ROQUES (par proc. à Mme CARRET), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : R. THEVENOT

La Ville de Caluire et Cuire est propriétaire d'un bien immobilier dans la copropriété «Le Libération» située sur son territoire du 71 au 77 rue Jean Moulin, cadastrée section AL n° 207, et d'une contenance de 22 676 m². Les locaux concernés se trouvent au n° 73, ils ont une surface d'environ 108 m², et forment les lots 49, 50, et 515.

Souhaitant rationaliser et optimiser l'utilisation des locaux mis à disposition des associations, la Ville a transféré les structures qui les occupaient dans d'autres bâtiments.

Le Conseil Municipal a alors approuvé la désaffectation et le déclassement du domaine public des locaux en question par délibération n° 2016-101 du 28 novembre 2016. Le bien est donc tombé dans le domaine privé de la commune.

Faute d'avoir trouvé un acquéreur rapidement, un bail de courte durée (deux années) a été signé avec la société SELARL Lucie BONNEFOY Notaire, avec effet au 1^{er} septembre 2017. Le preneur bénéficie d'un droit de priorité en cas de volonté du bailleur de céder les murs.

Après plus d'un an d'exercice de son activité, Maître Lucie BONNEFOY a fait connaître son souhait d'acquérir les murs, et par là même de pérenniser son activité dans le centre-ville.

Considérant qu'il y a intérêt à maintenir l'étude sur place, les deux parties se sont accordées sur le principe de cession des locaux pour un montant de 180 000 €. Ce montant est conforme à l'estimation communiquée par France Domaine, dans son avis n° 2018-034V2432 du 19 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

la cession de la propriété communale du 73 rue Jean Moulin, composée des lots de copropriété n° 49, 50, et 515, dans l'immeuble «Le Libération», pour un montant de 180 000 €, à la S.C.I. ELL, représentée par Madame Lucie BONNEFOY,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente qui sera passée pour le compte de la Ville, par l'étude Actalion Notaires, à Lyon 3e,

- DIT

que la recette de 180 000 € sera versée au budget de la Ville, selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **15 FEV. 2019**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

